

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 2 février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
27 janvier 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 février 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 33

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNALT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°10-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESTUAIRE A ARZAL -
ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR BERNARD JEHANNO**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, expose le projet d'acquisition foncière de la parcelle cadastrée C n°1129 d'une superficie totale de 1 943 m² auprès de M. Bernard JEHANNO située en limite du Parc d'Activités de l'Estuaire à ARZAL.

L'acquisition de cette parcelle vise à poursuivre la démarche d'acquisition foncière en vue de la commercialisation du Parc d'Activités de l'Estuaire.

Il est proposé d'acquérir ce terrain, d'une surface totale de 1 943 m², au prix total de 7 772 € nets, soit 4 € le m².

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition, auprès de Monsieur Bernard JEHANNO, de la parcelle cadastrée C n° 1129 située sur le Parc d'Activités de l'Estuaire d'une surface de 1 943 m² au prix de 7 772 € nets,
- **PROCEDE** au règlement des frais notariés et de géomètre supportés par Arc Sud Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/02/2016
Le Président,

